

**23<sup>ème</sup> Festival National du Film**  
**Tanger, du 06 au 14 octobre 2023**  
**Règlement du Festival**

**Article 1 :**

Le Festival National du Film (FNF) est une manifestation à caractère artistique, culturel et promotionnel qui a pour objectifs de :

- favoriser le développement de la production cinématographique nationale ;
- contribuer à la diffusion du film réalisé par des cinéastes marocains ;
- valoriser le travail des professionnels du cinéma national ;
- créer un cadre de rencontre, de dialogue et d'échange cinématographiques.

**Article 2 :**

Le Festival National du Film est organisé par le Centre Cinématographique Marocain.

**Article 3 :**

**La vingt-troisième** édition du Festival National du Film aura lieu à Tanger du **06 au 14 octobre 2023**.

**Article 4 :**

**PROGRAMME DU FESTIVAL :**

Le programme du Festival comprend :

- Une section « **Compétitions Officielles** » comprenant :

- Une compétition ouverte aux films de **long métrage de fiction**, en format DCP sous titrés en français ou en anglais, qui n'ont pas été inscrits pour participer à la dernière édition du FNF.
- Une commission de présélection choisira 15 films pour la compétition long métrage de fiction parmi les films inscrits.

Les films ayant participé dans des festivals internationaux de catégorie A, et au Festival International du Film de Marrakech seront sélectionnés d'office à la compétition officielle.

- Une compétition ouverte aux films de **court métrage de fiction et de documentaire**, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, réalisés depuis la dernière édition du FNF.
- Une commission de présélection choisira 15 films pour la compétition court métrage de fiction et de documentaire parmi les films inscrits.

Les films ayant participé dans des festivals internationaux de catégorie A, et au Festival International du Film de Marrakech seront sélectionnés d'office à la compétition officielle.

- Une compétition ouverte aux films de **long métrage documentaire**, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, réalisés depuis la dernière édition du FNF.
- Une commission de présélection choisira 15 films pour la compétition long métrage documentaire parmi les films inscrits.

Les films ayant participé dans des festivals internationaux de catégorie A, et au Festival International du Film de Marrakech seront sélectionnés d'office à la compétition officielle.

- Une section « **Panorama** » réservée à sept films de long métrage de fiction et de long métrage documentaire choisis par les commissions de sélection des films de la compétition.

- Une section « **Compétition Films d'Ecole** » ouverte aux films des écoles de cinéma, en format DCP, sous titrés en français ou en anglais, réalisés par les lauréats et étudiants des instituts et écoles de cinéma publiques et privés au Maroc et des étudiants de cinéma des universités marocaines.

Les films ayant participé dans des festivals internationaux de catégorie A, et au Festival International du Film de Marrakech seront sélectionnés d'office à la compétition officielle.

- Des activités cinématographiques et culturelles parallèles.

## **Article 5 :**

### **SECTIONS DU FESTIVAL :**

#### **I- Compétitions officielles :**

La section compétitive du Festival comprend trois compétitions :

##### **1- Compétition long métrage de fiction :**

Pour participer à la compétition officielle du 23<sup>e</sup> Festival National du Film, les films de long métrage de fiction devront être d'une durée supérieure ou égale à 80 minutes, projetables en DCP.

Les films de **long métrage de fiction** seront officiellement candidats à la présélection lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **avant le 15 août 2023**.

Ce formulaire devra être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande annonce...);
- Une biofilmographie du réalisateur ;
- Une fiche technique du film indiquant le nom du producteur, du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique originale, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rôle féminin, et du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rôle masculin ;
- Les coordonnées de la production.

##### **2- Compétition court métrage de fiction et de documentaire :**

Pour participer à la sélection officielle du 23<sup>ème</sup> Festival National du Film, les films de court métrage de fiction et de documentaire devront être d'une durée supérieure à 5 minutes et inférieure à 30 minutes, projetables en DCP.

Les films de **court métrage** seront officiellement candidats à la présélection lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **avant le 15 août 2023**.

Ce formulaire devra être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis du film en arabe, en français et en anglais ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur, press-book...);
- Une biofilmographie du réalisateur ;
- Une fiche technique du film indiquant le nom du producteur et du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique originale ;
- Les coordonnées de la production.

##### **3- Compétition long métrage documentaire :**

Pour participer à la sélection officielle du 23<sup>ème</sup> Festival National du Film, les films de long métrage documentaire devront être d'une durée supérieure ou égale à 52 minutes, projectable en DCP.

Les films de **long métrage documentaire** seront officiellement candidats à la présélection lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **avant le 15 août 2023**. Ce formulaire devra être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis ou résumé du film en arabe, en français et en anglais ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande annonce...) ;
- Une biofilmographie du réalisateur ;
- Une fiche technique du film indiquant le nom du producteur, du scénariste, du directeur de photo, de l'ingénieur du son, du monteur, du compositeur de la musique originale.
- Les coordonnées de la production.

## **II- Panorama**

Sept films de long métrage de fiction et de long métrage documentaire choisis par les commissions de sélection des films de la compétition seront présentés dans le cadre de la section « Panorama ».

## **III- Compétition Films d'Ecole :**

Pour participer à la sélection officielle du 23ème Festival National du Film, les films d'Ecole devront être d'une durée supérieure à 5 mn et inférieure à 30 minutes, projetables en DCP.

Les films d'Ecole seront officiellement candidats à la sélection officielle du festival lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé conjointement par l'école du cinéma et le réalisateur, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **avant le 15 août 2023**.

Ce formulaire devra être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis ou résumé du film en arabe, en français et en anglais ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur, press-book, bande annonce...) ;
- Une fiche technique du film indiquant l'équipe technique du film.

## **Article 6 :**

Les films du Festival seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli, sera réceptionné par le secrétariat du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du Règlement du Festival.

Les copies de films doivent être déposées au Secrétariat du Festival **avant le 11 septembre 2023**. Elles doivent être en version originale et en format DCP.

Les films retenus pour participer au Festival doivent être sous-titrés en français ou en anglais. Le sous-titrage en arabe ou/et français est exigé si des dialogues du film sont en langue amazighe ou en hassani.

Les jours, espaces et heures de projection des films du Festival sont décidés par le Comité d'organisation du Festival et seront communiqués aux participants au plus tard début du mois de septembre.

La grille des horaires des projections tiendra compte de la sortie du film dans les salles de cinéma soit sur le circuit commercial ou dans le cadre d'une avant-première.

Les projections des films du Festival seront suivies immédiatement par des débats avec leurs auteurs dans la salle de leurs projections.

## **Article 7 :**

Pendant la durée du Festival, tous les films participants ne peuvent être projetés dans la ville de Tanger en dehors des séances arrêtées dans le programme du Festival.

Aucun de ces films ne peut être retiré de la programmation.

## **Article 8 :**

### **JURYS DU FESTIVAL :**

Pour les compétitions du Festival, le comité d'organisation du FNF désigne des jurys composés de personnalités de cinéma :

- A- Le jury de la compétition long métrage de fiction est composé de sept membres ;
- B- Le jury de la compétition court métrage de fiction et de documentaire est composé de cinq membres ;
- C- Le jury de la compétition long métrage documentaire est composé de trois membres ;
- D- Le jury de la compétition « Films d'école » est composé de trois membres.

Ne peuvent faire partie des jurys quiconque ayant pris part, ou étant concerné par toute production ou distribution ou exploitation de tout film en compétition.

Les quatre jurys attribuent les prix prévus à l'article 9 du présent Règlement.

## **Article 9 :**

### **PALMARES DU FESTIVAL :**

Les prix du Festival sont répartis comme suit :

#### **A - Compétition long métrage de fiction :**

- 1) Le Grand Prix du Festival 200.000 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat)
- 2) Prix de la production 150.000 DH
- 3) Prix Spécial du Jury 100.000 DH
- 4) Prix de la première œuvre 70.000 DH
- 5) Prix de la réalisation 70.000 DH
- 6) Prix du scénario 70.000 DH
- 7) Prix du 1er rôle féminin 50.000 DH
- 8) Prix du 1er rôle masculin 50.000 DH
- 9) Prix du 2ème rôle féminin 40.000 DH
- 10) Prix du 2ème rôle masculin 40.000 DH
- 11) Prix de l'image 40.000 DH
- 12) Prix du son 40.000 DH
- 13) Prix du montage 40.000 DH
- 14) Prix de la musique originale 40.000 DH

#### **B - Compétition court métrage de fiction et de documentaire :**

- 1) Le Grand Prix du Festival 100.000 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat)
- 2) Prix Spécial du Jury 80.000 DH
- 3) Prix du scénario 50.000 DH

#### **C – Compétition long métrage documentaire :**

- 1) Le Grand Prix du documentaire 100.000 DH (à répartir à part égale entre le réalisateur et le producteur du film lauréat)
- 2) Prix Spécial du Jury du documentaire 60.000 DH

#### **D – Compétition films d'école :**

Le Grand Prix d'école : 50.000 DH

#### **E - Mentions :**

Des mentions peuvent être décernées par les jurys du Festival.

Les palmarès des trois compétitions (compétition long métrage de fiction, compétition court métrage de fiction et de documentaire et compétition long métrage documentaire) ne peuvent comporter qu'un seul prix ex aequo, celui dénommé Prix Spécial du jury. Ce prix ne peut être attribué à plus de deux films.

#### **Article 10 :**

Le Comité d'organisation du FNF se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par le présent Règlement.

#### **Article 11 :**

La participation à la vingt-troisième édition du Festival National du Film implique l'acceptation totale du présent Règlement.

.

#### **Secrétariat du Festival**

Centre Cinématographique Marocain

Avenue El Majd - BP : 421 Rabat - Maroc

Contacts :

Tél : + 212 (0) 5 37 28 92 00/05/49

E-mail : [contact@ccm.ma](mailto:contact@ccm.ma)

Site web: [www.fnf.ma](http://www.fnf.ma)